

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AE167 (Rect)

présenté par

M. Mamère, Mme Auroi et Mme Pompili

-----

### ARTICLE 2

### RAPPORT

Après l'alinéa 46, insérer l'alinéa suivant :

" La France réitère sa participation au Partenariat mondial pour l'éducation, répondant aux objectifs de l'Education pour tous."

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de mentionner le seul fonds mondial multilatéral pour les enjeux de l'éducation pour tous, le Partenariat mondial pour l'éducation, à l'instar du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, cités dans la partie sectorielle santé (alinéa 38). Aujourd'hui, la France est le 7<sup>ème</sup> contributeur de ce fonds, qui soutient également les acteurs locaux de la société civile engagés pour l'éducation.